

Habitat générique Code Natura 2000 - 4030	Landes sèches européennes
<p>Cet habitat correspond à des végétations ligneuses basses (inférieures à 2 m) principalement constituées de chaméphytes et de nanophanérophytes de la famille des Éricacées et des Fabacées. Bruyères, Callune, Myrtilles, Airelles, Genêts, Ajoncs contribuent pour l'essentiel aux couleurs et aux structures de ces landes. Le feuillage est surtout sempervirent et sclérophylle. Les surfaces foliaires sont des plus réduites, en particulier chez les Éricacées et les Fabacées. Ce sont autant d'adaptations morphologiques et physiologiques aux conditions édaphiques sévères, en particulier en ce qui concerne les aspects trophiques (sols acides maigres) et hydriques (sécheresse au moins une partie de l'année).</p> <p>Mis à part le cas des falaises littorales et de quelques situations intérieures particulières (corniches, vires rocheuses), les landes sont secondaires et d'origine habituellement anthropique. Par le passé, elles ont fait l'objet d'exploitations extensives variées (fauche, pâturage) et de quelques utilisations locales (litière, fourrage, balais). L'intensité et la fréquence de ces perturbations anthropiques ont des conséquences importantes à la fois sur la physionomie et la flore des landes. En conséquence, la lande est d'abord un concept flou ayant fluctué entre pelouses et forêts suivant le schéma dynamique « pelouse – lande – fourré – forêt ». L'autonomie des landes en tant qu'entité structurale typologique est aujourd'hui confortée par une meilleure caractérisation des cortèges floristiques qui les constituent.</p> <p>Cet habitat est largement distribué en France, mais son développement est surtout important dans l'Ouest, le Sud-Ouest et les montagnes.</p> <p>Le site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé » abrite deux habitats élémentaires décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes atlantiques littorales sur sol assez profond (4030 - 2) ; - Landes atlantiques littorales sur sol squelletique (4030 - 3). 	
Habitat élémentaire Code Natura 2000 – 4030 -2	Landes atlantiques littorales sur sol assez profond
Conditions stationnelles	
<p>- <i>Topographie</i> : pentes des falaises maritimes et sur les bordures des plateaux exposés aux vents. - <i>Substrat</i> : sol acide, graveleux, granitique, plus ou moins organique, assez profond de type podzolique.</p>	
Structure, physionomie	
<p>Cet habitat est caractérisé par de la lande rase à très rase fortement anémomorphosée, parfois ouverte, dominée par les chaméphytes, prenant un aspect en coussinet. Les espèces des pelouses aérohalines pénètrent largement l'habitat (Fétuque pruinuse, Dactyle aggloméré...). La physionomie est marquée par les chaméphytes : Ajonc maritime, Bruyère cendrée, Callune commune, Genêt maritime.</p>	
Espèces caractéristiques	
<p>- <i>Ulex europaeus</i> subsp. <i>europaeus</i> var. <i>maritimus</i> (Ajonc maritime) - <i>Erica cinerea</i> (Bruyère cendrée)</p> <p style="text-align: right;">- <i>Calluna vulgaris</i> (Callune commune) - <i>Dactylis glomerata</i> (Dactyle aggloméré) - <i>Festuca rubra</i> subsp. <i>pruinosa</i> (Fétuque pruinuse)</p>	
Ecologie	
<p>Cet habitat est caractérisé par une végétation des pentes des falaises fortement soumises aux embruns et aux vents marins, ensoleillées à moyennement ensoleillées et sur sol assez profond.</p>	
Contacts	
<p>Contacts inférieurs : groupements des falaises littorales, pelouse aérohalines ; Contacts supérieurs : prairie mésophile, ptéridaie, ronciers, fourrés.</p>	
Confusions possibles	
<p>Avec l'habitat élémentaire « Landes atlantiques littorales sur sol squelletique » (fiche suivante). Cependant, cet habitat se distingue de l'habitat suivant par sa floraison printanière (et non estivale) de l'Ajonc maritime et par son positionnement plus proche des pelouses aérohalines des pentes des falaises que des plateaux.</p>	

Valeur écologique et biologique

- valeur patrimoniale liée à l'originalité et à la rareté de ce groupement très spécialisé ;
- présence de nombreux écotypes littoraux (*Ulex europaeus* subsp. *europaeus* var. *maritimus*, *Ulex gallii* f. *humilis*, *Festuca gr. rubra*, *Festuca gr. ovina*...).

Menaces potentielles

- destruction par piétinement mettant la roche à nu ;
- destruction par incendie (feux d'humus).

Recommandations en matière de gestion

- éviter la progression des processus d'embroussaillage (fauche, gyrobroyage) ;
- tester des opérations de restauration de landes à partir des fourrés bas à Ajonc d'Europe (autour de la pointe du Grouin et sur l'île Besnard).







Spécificité de l'habitat sur le site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé »

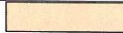



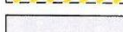
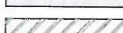
Répartition sur le site

Cet habitat a été observé tout le long de la côte de Cancale à Paramé, plus notablement sur la côte ouest de l'île Besnard, à la pointe du Meinga et à la pointe du Nid.

Dynamique de la végétation

Cet habitat est en très forte régression depuis les années 80 notamment en raison de la cessation des pratiques agricoles (brûlage, fauche avec exportation, pâturage, ...). A titre d'exemple, la comparaison des cartes de végétation de 1982 et de 2009, au niveau de la pointe du Grouin, montre une très forte régression (moins 85%) des surfaces occupées par les landes littorales et le développement considérable des ourlets et fourrés mésophiles (végétation haute à fougère, ajonc, ronce et prunellier) (*Le Bihan ingénierie, 2010*).

	végétation des falaises littorales COR 18.21 (UE 13230)
	lande littorale sèche à bruyère cendrée COR 31.231 (UE 4030)
	ourlet, roncier et ptéridaie COR 31.831 et 31.86
	fourré mésophile COR 31.8112 et 31.85
	haie et talus COR 84.2
	prairie mésophile COR 38

	friche mésophile et végétation rudérale COR 87
	boisement mixte COR 83.3
	prairie artificielle et culture COR 81.1 et 82
	terrain de camping et de caravaning COR 85
	principales zones d'intérêt pour les Lépidoptères et village (maison et jardin associé) COR 86.2
	autres milieux anthropisés

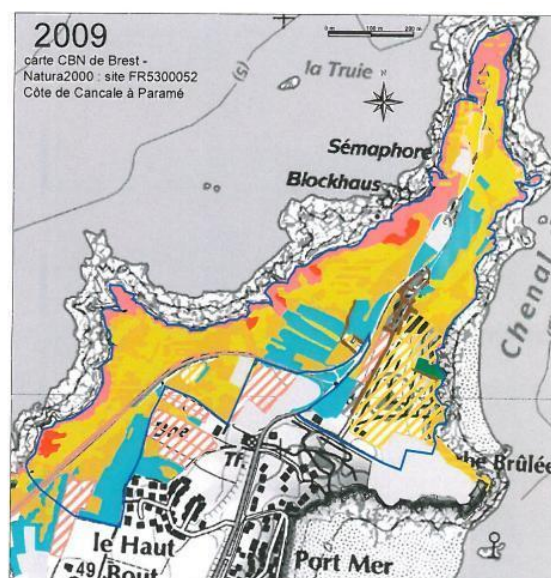
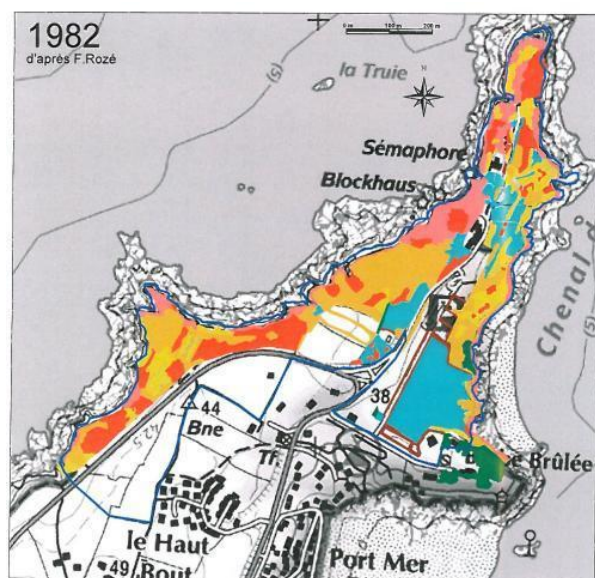
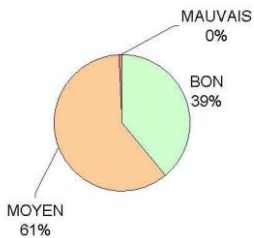


Figure 1 : Evolution de la végétation de la pointe du Grouin (Source : Le Bihan ingénierie)

La régression de la lande littorale, présente essentiellement au Sud-ouest de la pointe du Grouin en 1982, est à mettre en relation avec l'arrêt du brûlage de la lande. Cette pratique, même si elle n'avait pas pour finalité l'entretien du milieu, permettait le rajeunissement de la lande.

Les anciennes parcelles agricoles labourées et amendées sont surtout colonisées par la fougère-aigle.

L'ajonc de Le Gall a cédé la place à l'ajonc d'Europe, qui s'installe sur les sols plus riches et plus profonds. L'ajonc d'Europe tend lui-même à laisser la place au prunellier.

Superficie de l'habitat générique
2,0 ha
Atteinte(s)
- embroussaillage ; - rareté des landes littorales sur le site, la dynamique naturelle ayant favorisé le développement de fourrés bas à Ajonc d'Europe.
État de conservation de l'habitat
 <p>L'habitat est globalement dans un état de conservation moyen sur le site Par ailleurs, l'habitat est en très forte régression depuis les années 80.</p>

Habitat élémentaire Code Natura 2000 –4030 - 3	Landes atlantiques littorales sur sol squelettique
Conditions stationnelles	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Topographie</i> : plateaux ou pentes au-delà des rebords de falaises. - <i>Substrat</i> : sol acide, granitique ou gréseux, superficiel et squelettique, de type « ranker podzol ». 	
Structure, physionomie	
Cet habitat est caractérisé par une lande rase, parfois très rase et ouverte, fortement anémomorphosée, dominée par les chaméphytes, prenant souvent un aspect très typique en gradin linéaire ou en coussinet. Les espèces des pelouses aérohalines peuvent se retrouver dans l'habitat mais en moindre proportion que dans l'habitat précédent. La physionomie est marquée par la dominance ou la codominance des chaméphytes : Ajonc de Le Gall prostré, Bruyère cendrée, Callune commune, Bruyère ciliée.	
Espèces caractéristiques	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ulex gallii f. humilis</i> (Ajonc de Le Gall prostré) - <i>Erica cinerea</i> (Bruyère cendrée) - <i>Festuca huonii</i> (Fétuque de Huon), <i>Molinia caerulea</i> (Molinie bleue) - <i>Calluna vulgaris</i> (Callune commune) - <i>Dactylis glomerata</i> (Dactyle aggloméré) - <i>Cuscuta epithimum</i> (Cuscute du thym) - <i>Erica ciliaris</i> (Bruyère ciliée) 	
Ecologie	
Cet habitat est caractérisé par une végétation des plateaux fortement soumis aux embruns et aux vents marins. S'il est présent au delà des rebords de falaises ou sur les pentes ensoleillées, voire moins éclairées, le sol est alors plus squelettique.	
Contacts	
Contacts inférieurs : groupements des falaises littorales, pelouse aérohalines ; Contacts supérieurs : prairie mésophile, ptéridaie, ronciers, fourrés.	
Confusions possibles	
Avec l'habitat élémentaire « Landes atlantiques littorales sur sol profond » (fiche précédente).	
Valeur écologique et biologique	
<ul style="list-style-type: none"> - valeur patrimoniale liée à l'originalité et à la rareté de ce groupement très spécialisé ; - présence de nombreux écotypes littoraux (<i>Ulex europaeus</i> subsp. <i>europaeus</i> var. <i>maritimus</i>, <i>Ulex gallii f. humilis</i>, <i>Festuca gr. rubra</i>, <i>Festuca gr. ovina</i>...). 	

Menaces potentielles

- destruction par piétinement mettant la roche à nue ;
- destruction par incendie (feux d'humus).

Recommandations en matière de gestion

- éviter la progression des processus d'embroussaillage (fauche, gyrobroyage) ;
- tester des opérations de restauration de landes à partir des fourrés bas à Ajonc d'Europe (autour de la pointe du Grouin et sur l'île Besnard).

Spécificité de l'habitat sur le site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé »

Répartition sur le site

Cet habitat a été observé tout le long de la côte de Cancale à Paramé, plus notablement sur la côte ouest de l'île Besnard, à la pointe du Meinga et à la pointe du Nid.

Dynamique de la végétation

Cet habitat est en très forte régression depuis les années 80 notamment en raison de la cessation des pratiques agricoles (brûlage, fauche avec exportation, pâturage, ...). (cf. figure 29 et commentaires p. 95)

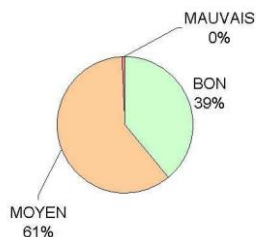
Superficie de l'habitat générique

2,0 ha

Atteinte(s)

- embroussaillage ;
- rareté des landes littorales sur le site, la dynamique naturelle ayant favorisé le développement de fourrés bas à Ajonc d'Europe.

État de conservation de l'habitat



L'habitat est globalement dans un état de conservation moyen sur le site. Par ailleurs, l'habitat est en très forte régression depuis les années 80.

